



Conseil communal
de L'Abbaye

L'Abbaye, le 10 mars 2026

MUNICIPALITE DE LA
COMMUNE DE L'ABBAYE
M. Christophe Bifrare, Syndic
1344 L'ABBAYE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 10 mars 2026

Présidence : Mme Pascale Meylan, Présidente

Le Conseil communal de L'Abbaye,
Vu le préavis 02/2026 du 12 janvier 2026 de la Municipalité,
Oui le rapport de la commission chargée de l'étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'accepter :

1. **D'accorder** un crédit de soixante-huit mille francs (CHF 68'000.00 TTC) pour l'exécution des travaux et la fourniture du matériel, y compris les aménagements complémentaires et imprévus.
2. **De financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions de neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.00). L'endettement au 31 décembre 2024 s'élève à huit millions trois cent septante-mille francs (CHF 8'370'000.00)

Ainsi délibéré en séance du 10 mars 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE :

La Présidente :

Pascale Meylan



La Secrétaire :

Aline Morel